



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation du versement d'un acompte aux actions bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) au titre de la programmation 2026 du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains fixant un quota minimum de 50% des actions subventionnées devant faire l'objet de Convention pluriannuelle d'objectif (CPO) ;

Vu le Décret n°2023.1312 en date du 29 décembre 2024 délimitant le territoire des quartiers Politique de la Ville (DPV) ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2024/01/MAI/23 en date du 30 mai 2024 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2024

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/JUIL/31 en date du 18 juillet 2024 portant approbation de la seconde programmation 2024 du Contrat de Ville et des projets retenus au titre de l'appel à projets pour le Programme Réussite Educative et pour la Cité éducative et pour l'élaboration de conventions pluriannuelles d'objectifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2025/01/AVR/24 en date du 10 avril 2025 portant approbation de la première programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant que les conseils municipaux du 30 mai 2024, du 18 juillet 2024 et du 10 avril 2025 ont validé la signature de CPO couvrant 44 actions ;

Considérant que le versement annuel des subventions en CPO se fait en une fois et est conditionné à :

- la disponibilité des sommes sur le compte de la ville et au vote du budget pour les différents exercices concernés.
- la présentation le bénéficiaire d'un bilan financier de l'action pour l'année écoulée au plus tard le 31 décembre 2025 et 2026.
- au renseignement des indicateurs d'impacts

Considérant que les actions couvertes par des CPO sont des actions « socles » du contrat de ville, dont la mise en œuvre se déploie sur la totalité de l'année civile ;

Considérant que le calendrier 2026 de vote du budget de la ville et celui de d'attribution des subventions par l'Etat mettent en difficulté les opérateurs concernés du fait du versement tardif des subventions ;

Considérant la proposition de verser un acompte de 50% du montant fixé en CPO pour 36 actions, pour lesquelles il a été démontré leur exécution en 2025 conformément aux objectifs et modalités attendues et la consommation de la totalité de la subvention 2025 dédiée afin d'assurer la continuité du service rendu aux habitants des QPV et d'éviter de mettre en péril les porteurs de projet

Considérant le versement du solde de la subvention pour ces 36 actions se faisant à l'issue du vote du budget prévisionnel 2026 et de l'instruction de l'appel à projet 2026 ouvert le 15 octobre 2025 ;

Considérant que huit actions relevant pourtant d'une CPO ne sont pas proposées pour bénéficier de cette avance pour les raisons suivantes :

- reliquat 2025 à hauteur d'un demi-exercice : DOMI (MILO)
- Impossibilité de transmettre les justificatifs nécessaires dans le délai imparti : Educa, Apertura et Migliura (ALPHA), Evénement festifs (CCAS), Point Conseil justice (CDAD), Citélab (CIJ) et Séjours colonie de vacances (PEP).

Considérant que le versement de la subvention pour ces actions se fera après le vote du budget de la ville selon les conditions définies dans les CPO correspondantes.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle De GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1er :

- **Approuve** le principe de versement par la ville d'une avance de 50% du montant des subventions définies en CPO pour 36 actions (sur les 44), représentant un coût total prévisionnel d'actions de 1 158 297 € et une subvention totale de la Ville de 187 200 € ; le versement de l'avance correspond donc à une subvention totale de 93 600 euros, laquelle sera versée aux porteurs de projets des 36 actions suivantes, conformément à la répartition par action proposée.

		coût prévisionnel de l'action	durée CPO	Sbv CPO 2024	Sbv CPO 2025	Sbv CPO prévue 2026	Acompte 2026
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION						

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX							
Accompagner les démarches et initiatives citoyennes							
OPRA	Actions collectives jeunes	29 100	24-26	1 500	1 500	1 500	750
Les transitions							
U Maritu	Eco-quartiers	4 016	24-26	1 250	1 250	1 250	625
Favoriser les mixités							
LEIA	Déclic	18 990	25-26		2 000	2 000	1000

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN DANS NOS QUARTIERS							
Favoriser les relations humaines dans un espace partagé							
FALEP	Atelier du vivre ensemble - AVE	26 520	24-26	11 000	11 000	11 000	5 500
Les Restaurants du	Renforcement des liens sociaux	10 000	24-26	2 800	2 800	2 800	1 400
S. P. F.	Ateliers et cultures	10 900	24-26	1 800	1 800	1 800	900
U Maritu	Fêtes au jardin Péculnia	3 300	24-26	1 000	1 000	1 000	500
Favoriser les déplacements							
Un vélo, une vie	atelier mécanique solidaire /Vélo Ecole Urbain	39 700	24-26	3 000	3 000	3 000	1500

ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LEURS DROITS ET L'EMANCIPATION							
Favoriser l'accès physique et numérique aux droits							
ALPHA	Piazza Cumuna	70 545	24-26	21 000	21 000	21 000	10 500
ALPHA	Proxima	103 140	24-26	32 000	32 000	32 000	16 000
S. P. F.	Accueil renforcé	12 500	24-26	2 100	2 100	2 100	1 050
Favoriser l'égalité femme - homme							
CIDFF	Vers un Citoyen (ne) autonome et informé	17 000	24-26	5 000	5 000	5 000	2 500
Favoriser l'autonomie							
FALEP	PAM	17 064	24-26	2 000	2 000	2 000	1 000
FALEP	Réapprentissage savoirs de base	5 219	24-26	1 700	1 700	1 700	850
GRETA	Atelier sociolinguistique	19 000	24-26	9 000	9 000	9 000	4 500
OPRA	Espace public numérique	23 287	24-26	2 250	2 250	2 250	1 125
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	46 485	24-26	12 000	12 000	12 000	6 000
UDAF de Haute-Cor	Plateforme d'accompagnement budgétaire	44 032	24-26	2 000	2 000	2 000	1 000
Favoriser l'accès aux équipements et structures, à l'offre du territoire							
ABC Dans E	Création d'un spectacle pluri disciplinaire, inclusif, intergène	5 100	25-26		1 700	1 700	850
ABC Dans E	ateliers sensibilisat° spectacle vivant	8 050	24-26	3 000	1 900	1 900	950
ABC Dans E	Rencontres sportives dansées intergénération	7 000	24-26	1 500	1 500	1 500	750
FALEP	Espace Biblio	12 150	24-26	2 500	2 500	2 500	1 250
Garantir l'accès aux soins et promouvoir la santé pour tous							
ABC Dans E	Ateliers "bien-être seniors"	9 750	24-26	2 800	2 800	2 800	1 400
FALEP	Bien vieillir	8 760	24-26	2 900	2 900	2 900	1 450
IN SE	Sophrologie tous publics	10 533	25-26		3 000	3 000	1 500
OPRA	Espaces solidarité	29 530	24-26	3 500	3 500	3 500	1 750
Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire							
FALEP	Soutien scolaire - parentalité	49 920	25-26		14 000	14 000	7 000
OPRA	CLAS	36 748	25-26		4 000	4 000	2 000
REUSSIR	Lutter contre l'échec scolaire dans les QPV	98 160	25-26		7 000	7 000	3 500
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances	43 147	24-26	4 500	4 500	4 500	2 250
Développer des actions de soutien à la démocratie et de prévention de la délinquance							
LEIA	Campa Inseme	21 990	24-26	3 000	3 000	3 000	1 500
Encourager la pratique sportive pour tous							
Bastia XV	Rugby Social Club	50 000	24-26	3 000	3 000	3 000	1 500
C. N. B.	Al'aise sur l'eau	12 250	24-26	2 500	2 500	2 500	1 250
LEIA	Médiation par le sport	73 700	24-26	6 000	6 000	6 000	3 000

AGIR SUR L'EMPLOI ET LA COHESION ECONOMIQUE							
Accompagner vers l'emploi							
EMAHO Corse	Bastia Ville Digitale 2024	55 863	24-26	9 000	9 000	9 000	4 500
OPRA	Recyclerie	124 848	24-26	1 000	1 000	1 000	500

Total		1 158 297		156 600	187 200	187 200	93 600
-------	--	-----------	--	---------	---------	---------	--------

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des avenants se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des 36 actions validées et des montants de subventions alloués dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec ces porteurs lesdits porteurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Signé électroniquement le 16/02/2026


Paul TIERI


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.